



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Le Directeur général

Bruxelles, le
MARE D3 ADV (2019)

Monsieur Aurelio Bilbao Barandica
Président du CC- Sud
rue Alphonse Rio, 6
F-56100 Lorient

**Objet: Proposition de modification de l'Annexe au Règlement UE 1536/92
relatif à la commercialisation de conserves de thon et de germon**

Votre réf. : Avis 126 reçu le 4 janvier 2019

Monsieur,

Je remercie le CC Sud pour cet avis qui est d'autant plus pertinent qu'une évaluation des normes de commercialisation, y compris des normes relatives aux conserves de thon et de bonite, est actuellement en cours afin d'en évaluer l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée européenne.

La contribution du CC Sud permet d'aborder un nombre de questions concernant les conserves de thon et de bonite, dont la Commission était au courant et qui ont fait l'objet de discussions avec les Etats membres et le Parlement européen, mais qui n'étaient pas encore ressorties des entretiens et contributions reçues dans le cadre de cette évaluation. Mes services vont donc prendre en compte cet avis afin d'assurer que l'évaluation en cours soit exhaustive.

Sur le fond, les questions soulevées dans votre avis sont essentiellement relatives au niveau de cohérence entre la norme UE actuelle et le standard CODEX et avec les règles d'information au consommateur. Ces dimensions seront traitées de manière spécifique dans le cadre de l'évaluation.

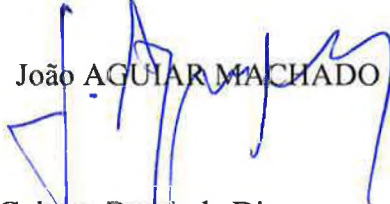
Entre temps, dans le cas où vous seriez en possession d'informations démontrant que certaines pratiques de l'industrie, qui ne sont pas en ligne avec la législation UE, constituent des fraudes aux consommateurs, je vous invite à en informer les autorités nationales compétentes, chargées de son application.

Je remercie une fois encore le Conseil consultatif pour cet avis et vous invite à prendre contact avec Mme Pascale Colson, coordinatrice des Conseils consultatifs

(pascale.colson@ec.europa.eu, +32.2.295.62.73) pour tout éventuel complément d'information sur cette réponse.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

João AGUIAR MACHADO



Copie: Mmes Veits, Roller, Vaigauskaite, Colson, Bacci, de Diego
Mr Nikolian